

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3017**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Autorisation donnée à la Société Bouwfonds Marignan de déposer une demande de permis de construire et une demande de déclaration préalable portant sur le bien communautaire situé allée du Textile, rue de la Poudrette, rue du Rail et cadastré sous les numéros 41, 48, 59, 60 et 82 de la section BN et sous les numéros 309, 519 et 424 de la section BR

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 5 mars 2012

Décision n° B-2012-3017

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Autorisation donnée à la Société Bouwfonds Marignan de déposer une demande de permis de construire et une demande de déclaration préalable portant sur le bien communautaire situé allée du Textile, rue de la Poudrette, rue du Rail et cadastré sous les numéros 41, 48, 59, 60 et 82 de la section BN et sous les numéros 309, 519 et 424 de la section BR**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire de parcelles situées allée du Textile, rue de la Poudrette, rue du Rail à Vaulx en Velin et cadastrées sous les numéros 41, 48, 59, 60 et 82 de la section BN et sous les numéros 309, 519 et 424 de la section BR.

Dans la perspective d'aménagement du secteur Carré de Soie, la Communauté urbaine envisage de céder à la société Bouwfonds Marignan des parcelles afin de réaliser la construction de logements et de bureaux.

Il est proposé au Bureau que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Bouwfonds Marignan ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire et une demande de déclaration préalable de travaux portant sur lesdits biens communautaires ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Bouwfonds Marignan ou toute personne ou société se substituant à déposer une demande de permis de construire et une demande de déclaration préalable de travaux portant sur les parcelles communautaires situées allée du Textile, rue de la Poudrette et rue du Rail à Vaulx en Velin, afin de réaliser la construction de logements et de bureaux.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.